

Ref : CA2020/43

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2020

### DÉLIBÉRATION PORTANT OCTROI DE DÉROGATIONS AU CADRE DE GESTION DES AGENTS NON TITULAIRES ENSEIGNANTS

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 10 juillet 2020 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3, L.954-3,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,  
Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 12/10/2012, du 10/07/2015, du 05/05/2017, du 21/06/2019 relative à la gestion des agents non contractuels,*

➤ Après en avoir délibéré,

➡ DÉCIDE :

**Article 1:**

Est autorisée la cédésation au 1<sup>er</sup> septembre 2020 de deux contractuels enseignants (1 en japonais, 1 en arabe, selon document ci-joint), par dérogation au cadre général de gestion fixé par délibérations antérieures du conseil d'administration relatives à la gestion des enseignants contractuels de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 2:**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

**Article 3:**

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.  
Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

*Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 10 juillet 2020.*

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de membres présents    | <b>24</b> |
| Nombre de membres représentés | <b>7</b>  |
| Nombre d'abstention(s)        | <b>12</b> |
| Nombre de suffrages exprimés  | <b>19</b> |
| Nombre de votes pour          | <b>16</b> |
| Nombre de votes contre        | <b>3</b>  |

Le président,

*Signé*

Lionel LARRÉ.

Publié le : 24/07/2020

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux : 21/07/2020